Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260922-DEL_02_22092026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 09 2026
Date de la convocation : 16 septembre 2026 **Date d'affichage de la convocation** :16 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 22 septembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération : 14**	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK **;** M. Gwénaël MORDELET; Mme Edith MERRANT ; Mme Justine LATIMIER ABSENT : M. Thomas LOUVET SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwénaël MORDELET

N°02-23092026 PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR BATIMENTS TECHNIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE

Exposé par M. Le Maire

Le projet de pose de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments techniques a fait l'objet d'une délibération n° 04-17122025 le 17 décembre 2025 portant demande de subvention au titre du contrat de territoire 2026-2027. Au regard du dernier chiffrage reçu suite à des choix modificatifs, il convient de réactualiser la demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant **:**

Dépenses	
Eligibles CDT 2022-2027	
Frais d'études	5 200,00 €
Panneaux photovoltaïques	28 803,00 €
Frais de raccordement	600,00 €
Total (1)	34 603,00 €
Non éligibles CDT 2022-2027	
Travaux Renforcement charpente	12 574,07 €
extension de garantie onduleur	862,00 €
Total (2)	13 436,07 €
TOTAL (1+2)	48 039,07 €

Recettes		
Aides publiques		
Département CDT 2022-27 (70 %) sur le montant des dépenses éligibles)	24 222,00 €	50,42 %
Total subvention (1)	24 222,00 €	50,42 %
Autofinancement		
Autofinancement	23 817,07 €	49,58 %
Total autofinancement (2)	23 817,07 €	49,58 %
TOTAL (1+2)	48 039,07 €	100,00 %

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260922-DEL_02_22092026-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération n° 04-17122025 du 17 décembre 2025

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté

SOLLICITE une subvention de 24 222 € au titre du contrat de Territoire 2022-2027 auprès du Conseil Départemental

AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention du projet susvisé.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER